

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Basse-Terre, le

06 FEV. 2017

Mission Développement Durable
et Évaluation Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JB/LD-R - MDDEE-2017-n° 07
Vos réf. :
Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET
eval-enviro.guadeloupe@developpement-durable.gouv.frouv.fr
Tél. 0590 99 35 75 - Fax : 0590 95 32 12

Autorité environnementale
préfet de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur le directeur,

A la date du 29 novembre 2016, l'Autorité environnementale a reçu pour avis votre dossier relatif au projet de : centrales photovoltaïques au sol à la section « aéroport du Raizet », enregistré sous le numéro 2016-255/DEAL/MDDEE :

- Lot n°1 porté par Pôle Caraïbes Energie 1, filiale de VALOREM ;
- Lot n°2 porté par Pôle Caraïbes Energie 2, filiale de VALOREM.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

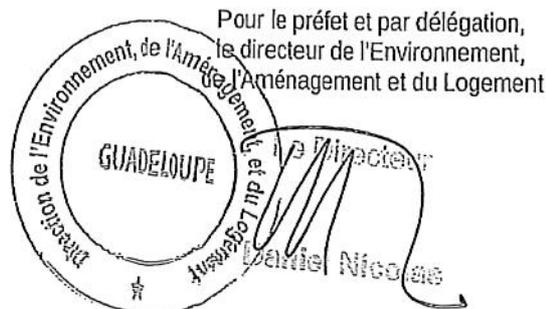
La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le directeur
Pôle Caraïbe énergie 1 et 2
213 cours Victor Hugo
33130 BEGLES

Copie : DEAL/RED

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE
Nicolas